

## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

**Rapport de la Commission de Gestion et des Finances, concernant le préavis municipal N°003/2023, relatif à l'actualisation de la convention de la SIAEP (Service intercommunal pour l'alimentation en eau potable Coinsins-Duillier)**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 22 mai 2023, les membres de la Commission de Gestion et des Finances ont été invités à la présentation du préavis cité sous rubrique, effectuée par Monsieur Laurent Bardet, Syndic.

Il en ressort les éléments suivants :

La gestion de l'alimentation en eau potable et en eau de défense contre l'incendie de notre village est réglementée par un accord communal depuis 1976. Cet accord a été entériné par une convention, qui a été affinée au fil du temps.

Les améliorations importantes ainsi que la mise à jour du plan du réseau d'eau amènent aujourd'hui, les Municipalités à considérer le renouvellement de ladite convention, par la conclusion d'un nouveau contrat entre les deux communes.

Ce contrat, ayant fait l'objet d'une préalable validation juridique auprès de l'Etat de Vaud, subsidiairement a été adopté par les deux Municipalités fin 2022, celui-ci nous a été soumis pour lecture et analyse.

Outre, l'historique qui y est retracé, la convention serait renouvelée entre les parties pour une nouvelle durée de 30 ans, renouvelable de 5 ans en 5 ans et sur laquelle il est détaillé les points suivants :

- l'ensemble des installations,
- leur propriété,
- les engagements de l'acheminement en eau et sa qualité,
- la vente d'eau à des tiers,
- l'administration et l'exploitation du réseau,
- la réparation des frais et partage en cas de pollution,
- l'évolution de la consommation, notamment si celle-ci venait à augmenter par des consommateurs tels que les industries par exemple, les mesures prises en cas d'insuffisance ainsi que la répartition des frais inhérents à ce manque.
- l'attribution annuelle au fonds de renouvellement.

Partant de ces informations, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°003/2023 tel que présenté par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil Général de Coinsins

**Vu :** le préavis municipal N°003/2023, relatif à l'actualisation de la convention de la SIAEP

**Ouï :** le rapport de la Commission de gestion et des finances

**Considérant :** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### Décide

D'accepter le préavis relatif à l'actualisation de la convention de la SIAEP, tel que présenté.

Coinsins, le 8 juin 2023

### La Commission de Gestion et des Finances

Yannick  
SUBLET



Lucy  
NIGGLI



Nicolas  
CHABAL



Serge  
DÜRST



Léon  
SPICHIGER

